







AGRÉABLEMENT PARFUMÉ **AU PAMPLEMOUSSE**



CENTRALE

CATOGERME **PAMPLEMOUSSE**

RESTAURATION PROFESSIONNELLE

DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT **TOUTE SURFACE** EN CONTACT ALIMENTAIRE

Réf: CATOGERMEPA









MATERIELS

5015

SURFACES

JEUX & JOUETS

CATOGERME PAMPLEMOUSSE est un désinfectant dégraissant alcalin moussant, parfumé, non chloré, destiné au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces lavables et du matériel de préparation en cuisines collectives et milieu agroalimentaire. Riche en agents dégraissants, il permet un nettoyage en profondeur en s'attaquant aux salissures les plus tenaces. Il assure une désinfection optimale grâce à son action Bactéricide selon la norme EN1276 à 0.75% en 5 minutes et Fongicide selon la norme EN1650 à 4.5% en 15 minutes en condition de saleté à 20°C.

Domaines d'application : cuisines collectives & industrielles, laboratoires agro-alimentaires, professionnels de la restauration, métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur, chocolatier...), locaux techniques, gymnases, piscines, etablissements scolaires, crèches...



FORT POUVOIR DE DÉSINFECTION



PROTECTION DE L'UTILISATEUR



BACTÉRICIDE EN1276 & FONGICIDE EN1650



BIODÉGRADABLE



ULTRA POLYVALENT

















CONDITIONNEMENT

- · Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- · Usage strictement professionnel
- · DLUO: 1 an





Carton 4 x 5 L

PROPRIÉTÉS

Aspect: Liquide limpide Couleur: Rose orangé **Densité**: 0.99 ± 0,01g/cm³

Parfums disponibles : Pamplemousse

pH: 10 ± 0,5 Type de préparation : SL - Concentré soluble.

Filière d'élimination : emballage vide vers la filière de recyclage plastique.

Geste éco-responsable : rincer l'emballage à la dernière utilisation.

Biodégradabilité: contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

MÉTHODOLOGIE



Matériels

















♦ Dilution : 4.5 % (1) Diluer le produit dans de l'eau chaude. (2) Plonger le matériel à désinfecter dans la solution après avoir décroché les salissures les plus importantes. (3) Frotter à l'aide d'une brosse. (4) Replonger dans la solution pendant 15 minutes. (5) Rinçer abondamment à l'eau claire puis laisser sécher.



Sols















Dilution: 0.75 % (1) Appliquer à l'aide de la centrale de désinfection. (2) Frotter le sol. (3) Laisser agir 5 min. (4) Rincer à l'eau claire. (5) Sécher le sol.



Surfaces

















bilution : 0.75 % (1) Ranger tous les aliments et les préparations en cours. (1) Avec une centrale de désinfection, pulvériser sur les surfaces à nettoyer. (2) Frotter à l'aide d'une brosse ou d'une lavette pour les plans de travail. (5) Laisser agir 5 minutes (6) Rinçer à l'eau claire. (5) Sécher.



Jeux & jouets













Dilution: 0.75 % (1) Diluer dans de l'eau tiède. (2) Appliquer à l'aide d'une microfibre. (3) Rinçer abondamment à l'eau claire. (4) Sécher.

RÉGLEMENTATION

Activité	Dilution	Temps de contact	Normes	Souches
Bactéricide	0.75 %	5 min	EN 1276 (Condition de saleté)	 ✓ Pseudomonas aeruginosa ✓ Staphylococcus aureus ✓ Enterococcus hirae ✓ Escherichia coli
Fongicide	4.5 %	15 min	EN 1650 (Condition de saleté)	✓ Aspergillus niger✓ Candida albicans

Substances actives biocides TP4 et TP2: Chlorure didécyldiméthyl ammonium CAS n°7173-51-5: 2.45% (m/m) et 2-Propanol CAS n°67-63-0: 3% (m/m). TP2: désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

TP4: surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Dangereux - Respecter les précautions d'emploi - Usage strictement professionnel. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit trouvant son application dans le cadre d'un protocole HACCP. Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.











